

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CORBENY

(25 mars 2016)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT CINQ DEUX MILLE SEIZE

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, GRANDJEAN Patrice, VANDOIS Dany, SAILLARD Éric, HERBULOT Odile, DELOIZY Gilles, TURCHET Marc, BILLIART Isabelle, SENEPART Thierry, RAYBAUD Michaël.

Etaient absents représentés : OLIVIER Marc pouvoir à Monsieur Gilles DELOIZY, BERSANO Francis pouvoir à Monsieur SAILLARD Éric, MAHDJOUR Jason pouvoir à HERBULOT Odile.

Absents excusés : BARBANCON Aurélie.

Convocation : 21 mars 2016

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :

De la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2016 à l'unanimité.

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame HERBULOT Odile est élue secrétaire de séance.

IV 05 2016 COMPTE DE GESTION CCAS 2015 :

Compte de gestion dressé par M. THEVENIN, Receveur, pour le service de la Commune de CORBENY, Budget annexe du C.C.A.S. (comptabilité M14).

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

V 06 2016 COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2015 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé des chiffres par le Maire, adopte les chiffres suivants à l'unanimité des présents :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses	3 620.11
	Recettes	210.00
	Résultat 2015	- 3 410.11
	Report excédent 20134	9 257.63
	Résultat global au 31/12/2015	5 847.52

INVESTISSEMENT :	Dépenses	0
	Recettes	122 958.00
	Excédent 2014	0
	Report 2015	122 958.00
	Résultat global au 31/12/2015	122 958.00

VI 07 2016 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNAL :

Après l'exposé des chiffres, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du budget communal 2015, à l'unanimité. Le compte administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2015 : - 96 851.56 €
- en fonctionnement 2015 : + 86 007.45 €

VII 08 2016 COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2015 :

Compte de gestion dressé par M. THEVENIN, Receveur, pour le service de la Commune de CORBENY.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopte ce document à l'unanimité des présents.

VIII 09 2016 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 :

Après l'exposé des chiffres, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du service eau et assainissement 2015, à l'unanimité. Le Compte Administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2015	+ 337 209.50 €
- en exploitation 2015	+ 39 440.41 €

IX 10 2016 COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 :

Compte de gestion dressé par Monsieur THEVENIN, Receveur, pour le service eau et assainissement de la commune de CORBENY (comptabilité M49)

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

2°) Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopte ce document à l'unanimité des présents.

X 11 2016 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2015 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 2015 :	- 482 513.83 €
RECETTES 2015 :	+ 568 521.28 €

RESULTAT 2015 :	+ 86 007.45 €
RESULTAT 2014 :	+ 243 461.54 €

A AFFECTER :	+ 329 468.99 €
--------------	----------------

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 2015 :	- 185 762.22 €
RECETTES 2015 :	+ 88 910.66 €

RESULTAT 2015 :	- 96 851.56 €
RESULTAT 2014 :	- 5 147.30 €

A AFFECTER :	- 101 998.86 €
--------------	----------------

Restes à réaliser 2015 :	dépenses :	- 38 950.00 €
	Recettes :	+ 0 €

RESULTAT A AFFECTER EN 2015 :	- 140 948.86 €
-------------------------------	----------------

1068 : 140 948.86 €

002 : 188 520.13 €

XII 12 2016 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 2015 :	- 146 431.14 €
RECETTES 2015 :	+ 185 871.55 €

RESULTAT 2015 :	39 440.41 €
RESULTAT 2014 :	+ 86 713.09 €

A AFFECTER :	+ 86 713.09 €
--------------	---------------

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 2015 :	- 654 481.78 €
RECETTES 2015 :	+ 991 691.28 €

RESULTAT 2015 :	+ 337 209.50 €
RESULTAT 2014 :	- 241 179.16 €

A AFFECTER :	+ 96 030.34 €
--------------	---------------

Restes à réaliser 2015 :	dépenses :	- 383 266.00 €
	Recettes :	+ 267 539.00 €

RESULTAT A AFFECTER EN 2015 :	- 19 696.66 €
-------------------------------	---------------

1068 : 19 696.66 €

002 : 106 456.84 €

XIII 13 2016 SUBVENTIONS 2016 :

Après étude en commission et en retenant le caractère sportif, culturel, d'animation et social et aussi dans un souci d'économie, la commission vous propose de retenir pour 2016 les montants suivants :

NOM	DEMANDE	ACCORDEE	VOTE
A.D.M.R. Beaurieux	1 100	1 000	unanimité
Amis de l'école	900	800	12 pour/1 abstention
JUDO CLUB CORBENY	450	450	12 pour/ 1 abstention
Club Gym Volontaire	400	375	unanimité
Comité des fêtes	5 000	4 250	11 pour/2 abstentions
Coopérative scolaire	200	200	unanimité
Association football corbény	1000	750	11 pour/2 abstentions
Familles rurales	1 385	940	12 pour/1 abstention
HARMONIE	150	150	unanimité
JACADI	200	150	unanimité
	10 785	9 065	

Lors du vote :

Madame HERBULOT est sortie lors du vote du Judo club de Corbény, du Comité des fêtes.

Monsieur GRANDJEAN est sorti lors du vote de l'association Familles rurales.

Monsieur VANDOIS est sorti lors du vote de l'association des Amis de l'école et du Comité des fêtes.

Messieurs SENEPART et RAYBAUD sont sortis lors du vote de l'association football Corbény.

Les montants mentionnés ci-dessus ont été votés à l'unanimité des membres présents.

XIV 14 2016 VOTE DES 4 TAXES 2016 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'évolution des bases d'impositions 2016, ainsi que les produits attendus à taux constants.

L'Assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide d'augmenter les taux de 0.5 % comme suit et décide de retenir les taux suivants pour l'année 2016 à l'unanimité des membres présents :

Taux de TAXE D'HABITATION :	19.58 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :	16.83 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BÂTI :	27.64 %
Taux relais de COTISATION FONCIERES DES ENTREPRISES :	16.54 %

XV 15 2016 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016 :

Le Maire, après avoir exposé les chiffres aux Membres du Conseil Municipal, propose au vote un budget primitif 2016 se décomposant comme suit, équilibré en dépenses et en recettes :

- En investissement : 1 103 740.99 €
- En fonctionnement : 712 785.13 €

En investissement, les opérations prévues sous réserve de l'obtention des subventions :-

- License informatique
- Eclairage public : installation 3 points lumineux, prises illumination, changements ampoules, enfouissement des réseaux Rue de la Chapelle
- Divers travaux salle polyvalente : achat lave-vaisselle, travaux accessibilité handicapée, achat auto laveuse, achat chaises.....
- Clôture salle polyvalente
- Alarme incendie salle polyvalente
- Matériel communal
- Travaux voirie rue du Moulin
- Cimetière : reprise de concessions
- Circulation du village
- Aire de jeux
- Trottoirs rue Pierre Curtil
- Sécurisation fosse Chapelle Saint Marcoul
- Achat toile, cendriers extérieurs

Le Conseil Municipal adopte ce budget primitif 2016 à l'unanimité des membres présents.

XVI 16 2016 BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2016 :

Le Maire, après avoir exposé les chiffres aux Membres du Conseil Municipal, propose au vote un budget primitif 2016 se décomposant comme suit, équilibré en dépenses et en recettes :

- En investissement : 819 822.84 €
- En exploitation : 296 556.84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce budget primitif 2016 à l'unanimité des membres présents.

XVII 17 2016 DEMANDE DE SUBVENTION AIRE DE JEUX CDDL :

Le Conseil Municipal sollicite la Communauté de Communes du Chemin des Dames une subvention dans le cadre du CDDL pour la création d'une aire de jeux, pour un montant de 18 970.00 HT, soit 22 764.00 € TTC

Demande subvention de 50% CDDL, soit 9 485.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

XVIII 18 2016 FDS ADHESION 2017 :

Le Conseil Municipal,

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007-2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 08 février 2016,

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce fonds et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

DECIDE de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie 2017 et de s'engager à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

XIX 19 2016 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TENTES AVEC LA CCCD :

La communauté de communes du Chemin des Dames met à disposition des communes des tentes pour les manifestations sous couvert d'une convention.

Afin de faciliter les démarches administratives, il est proposé au Conseil Municipal, à l'avenir, et ce jusqu'à la fin du mandat électif, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de prêt autant que de besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la signature de cette convention jusqu'à la fin du mandat électif.

XX 20 2016 DELIBERATION PROCEDURE RUE DES PLANTINS :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;

Vu le Code de l'expropriation, notamment les articles R 11-4 et suivants ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur ;

Vu l'accord de tous les propriétaires,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de la saisine du Préfet pour procéder au classement d'office, en vertu de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, de la voie de la Rue des Plantins aux motifs que celle-ci s'inscrit dans un projet municipal de réorganisation d'entretien, la réhabilitation et de sécurisation des espaces communaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

XXI 21 2016 RECENSEMENT CHEMINS COMMUNAUX :

Un recensement des chemins ruraux de la commune a été effectué en 2015. Considérant qu'en vertu de l'article L.161-1 du code rural et de la pêche maritime « les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. »

Considérant que le maire agit en tant que personne en charge « de la police et de la conservation des chemins ruraux » d'après l'article L.161-5 du code rural et de la pêche maritime.

Considérant que ces espaces, outre leur usage agricole, présentent de multiples intérêts (écologique, historique, paysager, touristique).

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver le recensement des chemins ruraux.

En conclusion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour le recensement des chemins ruraux de la commune, listés ci-dessous et cartographiés en annexe.

1	AB	Ruelle des Parisots	Rue du Vivier	Rue de la Chapelle	255
2	AB	Ruelle du Comte	Route de Reims	Route de Juvincourt	120
3	AB	Sente rurale dite du Faux Pas	Route de Reims	Rue des Remparts du Midi	160
4	AB	Ruelle de la Garde de Dieu	Chemin rural dit Routy du Vivier	Parcelle n°AB 5	125
5	AB	Ruelle dit des Bassinets	Route de Craonne	Parcelle n°A2 1256	120

6	AB	Chemin rural 1	Rue des Remparts du Nord	Ruelle des Bassinets	20
7	AB	Ruelle de la Poste	Rue Pierre Curtil	Rue des Remparts du Midi	75
8	AB	Chemin rural dit des Bois d'Amifontaine	Rue de la Chapelle	Parcelle n°ZD 119	910
9	AC	Chemin rural dit du Routy du Vivier	Rue du Vivier	Parcelle n°AC 223	500
10	AC	Chemin rural dit de la Queue du Vivier	Route Départementale n°889	Chemin rural dit des Plantins	420
11	AC	Chemin rural dit de la Charbonnière	Route Départementale n°62	Commune de Juvincourt-et-Damary	2210
12	ZA	Chemin rural dit des Plantins	Rue des Plantins	Parcelle n°ZB 167	930
13	AC	Chemin rural dit du Plomion	Chemin rural dit du Bois d'Amifontaine	Chemin rural dit de la Charbonnière	125
14	ZB	Chemin rural dit du Saleprêtre	Route Départementale n°18	Commune d'Aizelles	390
15	ZC	Chemin rural de Corbény à Amifontaine	Route Départementale n°18	Commune de de Juvincourt-et-Damary	2080
16	ZC	Chemin rural dit de Fayaux	Route Départementale n°18	Chemin rural dit des Bois de Fayaux	390
17	ZC	Chemin rural de Corbény à Fayaux	Chemin rural dit de Corbény à Amifontaine	Route Départementale n°18	660
18	ZC	Chemin rural dit du Bois de Fayaux	Chemin rural dit de Corbény à Amifontaine	Chemin rural dit des Fayaux	660
19	ZC	Chemin rural d'Aizelles à Damary	Route Départementale n°18	Commune de Juvincourt-et-Damary	1830
20	ZD	Chemin rural dit des Boeufs	Route Départementale n°62	Commune de Juvincourt-et-Damary	1390
21	ZE	Chemin rural dit de la Garenne	Route Départementale n°44	Route Départementale n°62	675
22	ZE	Chemin rural dit de Derrière la Garenne	Route Départementale n°44	Route Départementale n°62	995
23	ZE	Chemin rural dit des Fortes Terres	Chemin rural dit de Derrière la Garenne	Commune de Juvincourt-et-Damary	1130
24	ZE	Chemin rural dit des Longues Faces Terres	Route Départementale n°62	Chemin rural dit des Fortes Terres	770
25	ZE	Chemin rural dit de la Tâche Margot Terres	Route Départementale n°44	Chemin rural dit des Fortes Terres	430
26	ZH	Chemin rural de Corbény à Roucy 1	Chemin de Roucy	Commune de La-Ville-aux-Bois-lès-Pontavert	2045
27	ZH	Chemin rural dit de la Ville-aux-Bois	Route Départementale n°44	Parcelle n°ZH35	500
28	ZH	Chemin rural dit de la Butte Noirmont	Route Départementale n°44	Parcelle n°ZH95	720
29	ZH	Chemin rural dit des Blancs Fossés	Chemin rural dit de la Butte Noirmont	Commune de La-Ville-aux-Bois-lès-Pontavert	770
30	ZI	Chemin rural dit de la Tournelle Rouge	Route de Craonne	Commune de Craonne	580
31	ZI	Chemin rural dit de la Procession	Route Départementale n°19	Commune de Craopne	455
32	ZI	Chemin rural de Corbény à Roucy 2	Route Départementale n°19	Commune de Craonne	390
33	A2	Sente rurale dite du Bourg	Route de Bouconville	Sente rurale dite des Prés	65
34	A2	Sente rurale dite des Carottes	Route de Bouconville	Parcelle n°ZA 217	85
35	A2	Chemin rural dit Vieux Chemin de Bouconville	Route Départementale n°62	Route Départementale n°18	490
36	A2	Chemin rural 2	Route Départementale n°62	Parcelle n°ZA 233	85
37	A2	Chemin rural dit du Bas des Neux Prés	Route Départementale n°62	Chemin rural dit du Haut des Neux Prés	440
38	A1	Chemin rural dit de Craonne	Route Départementale n°18	Parcelle n°A1 1072	390
39	A1	Chemin rural dit du Haut des Neux Prés	Route Départementale n°18	Chemin rural dit du Bas des Neux Prés	740
40	A1	Chemin rural dit de la Forêt	Chemin rural dit Vieux Chemin de Laon	Parcelle n°A4 1286	190
41	A1	Chemin rural de Craonne à Bouconville	Route Départementale n°62	Commune de Craonne	600
42	A3	Chemin rural dit de la Croix d'Henry	Chemin rural dit Vieux Chemin de Laon	Parcelle n°A3 601	810
43	A3	Sente rurale dite de la Croix d'Henry	Chemin rural dit de la Croix d'Henry	Sente rurale dite du Tir	220
44	A3	Sente rurale dite du Tir	Sente rurale dite de la Croix d'Henry	Parcelle n°A3 509	175
45	A3	Sente rurale dite du Fond	Chemin rural dit Vieux Chemin de Laon	Sente rurale dite du Tir	200
46	A3	Sente rurale dite de la Cordière	Chemin rural dit du Moulin	Chemin rural dit de la Croix d'Henry	170
47	A3	Sente rurale dite du Moulin	Route Départementale n°44	Chemin rural dit du Moulin	190
48	A3	Sente rurale 1	Sente rurale dite de la Cordière	Parcelle n°A3 627	15
49	A3	Chemin rural dit des Potiers	Chemin rural dit du Moulin	Chemin rural dit de la Croix d'Henry	100
50	A3	Sente rurale dite des Vignes de la Belle	Chemin rural dit du Moulin	Parcelle n°A3 322	220
51	A3	Chemin rural dit de la Fontaine à	Chemin rural dit Vieux Chemin	Sente rurale dite la Verte	460

52	A3	Loriots Chemin rural dit du Bois des Larris	de Laon Chemin rural dit des Filimonts	Parcelle n°A3 427	225
53	A3	Chemin rural dit des Filimonts	Chemin rural dit Vieux Chemi de Laon	Chemin rural dit de la Fontaine à Loriots	390
54	A3	Sente rurale dite la Verte	Chemin rural dit de la Fontaine à Loriots	Sente rurale dite des Filimonts	305
55	A3	Sente rurale dite des Filimonts	Chemin rural dit des Filimonts	Sente rurale dite la Verte	155
56	A3	Sente rurale 2	Sente rurale dite la Verte	Sente rurale dite des Bassinets	55
57	A3	Sente rurale dite des Bassinets	Sente rurale dite de la Poterne	Sente rurale dite des Prés	175
58	A3	Sente rurale dite des Prés	Rue des Remparts du Nord	Sente rurale dite la Verte	210
59	A3	Sente rurale dite de la Poterne	Rue des Remparts du Nord	Chemin rural dit des Filimonts	240
60	A3	Chemin rural dit Vieux Chemin de Laon	Route Départementale n°889	Chemin rural de Bouconville à Aizelles	2420
61	A3	Chemin rural dit du Haut des Bâtis	Chemin rural dit Vieux Chemin de Laon	Chemin rural dit du Moulin	450
62	A3	Chemin rural 3	Chemin rural dit Vieux Chemin de Laon	Sente rurale dite de la Poterne'	45
63	A4	Chemin rural d'Aizelles à Aubigny en-Laonnois	Chemin rural 5	Commune d'Aizelles	330
64	A4	Chemin rural dit du Bois de l'Église	Route Départementale n°44	Parcelle n°A4 729	210
65	A4	Chemin rural de Bouconville à Aizelles	Route Départementale n°44	Commune de Ste-Croix	840
66	A4	Chemin rural de Craonne à Ste-Croix	Commune de Craonne	Commune de Bouconville Vauclair	110
67	A3	Chemin rural dit des Tuilières	Route Départementale n°44	Chemin rural dit Vieux Chemin de Laon	490
68	A3	Chemin rural dit du Moulin	Route Départementale n°44	Rue du Moulin	1100
69	A3	Chemin rural dit des Bâtis	Chemin rural dit des Tuilières	Chemin rural dit du Moulin	640
70	A3	Sente rurale dite des Bâtis	Chemin rural dit Vieux Chemin de Laon	Chemin rural dit des Bâtis	350
71	A3	Chemin rural de Corbény à Ste-Croix	Chemin rural dit Vieux Chemin de Laon	Parcelle n°A4 647	330
72	ZA	Chemin rural dit de Festieux	Route d'Aizelles	Parcelle n°ZA 48	805
73	ZB	Chemin rural 4	Route Départementale n°18	Commune d'Aizelles	60
74	A4	Chemin rural 5	Route Départementale n°44	Commune d'Aizelles	110
75	AB	Chemin rural 6	Rue des Remparts du Midi	Parcelle n°AB 159	30
Total		38520			

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Le vote se décompose comme suit :

- Pour : 11
- Abstention : 2
- Contre : 0

X QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du fonctionnement de la STEP depuis sa mise en service.
- La journée des déportés aura lieu le dimanche 24 avril 2016 à 11h, tous les conseillers y sont conviés. La fanfare de Guignicourt participera à la commémoration.
- Monsieur le Maire propose d'étudier l'élaboration d'un PLU (plan local d'urbanisme) sur la Commune, au vu de l'évolution des constructions sur la commune de Corbény.
- Monsieur VANDOIS demande à revoir les emplacements passage piétons sur la RD1044, Monsieur le Maire l'informe qu'il va de nouveau sollicité le Conseil Départemental, qui jusqu'à présent a informé la commune que les passages piétons sont placés selon la législation en vigueur.
- Monsieur le Maire a remarqué que l'installation du Rond-Point se dégrade, un contact avec le Conseil Départemental sera effectué.
- Monsieur VANDOIS informe Monsieur le Maire que le trottoir Route de Juvincourt a été endommagé, à la sortie de la maison de retraite, Monsieur le Maire l'informe que la réfection est prévue.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ouverture du nouveau bâtiment de la Maison de retraite COALLIA ouvrira le 15 avril 2016.

- Monsieur SAILLARD informe l'assemblée qu'un groupe commercial était susceptible de s'installer sur le terrain acheté par la Commune en 2015, mais après étude celui-ci a abandonné.

- DELIBERATIONS :

- 05 2016 COMPTE DE GESTION CCAS 2015
- 06 2016 COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2015
- 07 2016 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNAL
- 08 2016 COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2015
- 09 2016 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015
- 10 2016 COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015
- 11 2016 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2015
- 12 2016 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015
- 13 2016 SUBVENTIONS 2016
- 14 2016 VOTE DES 4 TAXES 2016
- 15 2016 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016
- 16 2016 BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2016
- 17 2016 DEMANDE DE SUBVENTION AIRE DE JEUX CDDL
- 18 2016 FDS ADHESION 2017
- 19 2016 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TENTES AVEC LA CCCD
- 20 2016 DELIBERATION PROCEDURE RUE DES PLANTINS
- 21 2016 RECENSEMENT CHEMINS COMMUNAUX

La séance est levée à 23h30

DEBOUDT Philippe,

GRANDJEAN Patrice,

VANDOIS Dany,

SAILLARD Eric,

RAYBAUD Michaël

HERBULOT Odile,

DELOIZY Gilles,

TURCHET Marc,

SENEPART Thierry,

BILLIART Isabelle,



Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 31 mars 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.